



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE TROIS SUBVENTIONS  
EN FAVEUR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à M. MUNCK.  
Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.  
M. HEMEDINGER donne procuration à M. MULLER.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.  
Mme MULLER donne procuration à M. HABIG.  
M. STRAUMANN donne procuration à M. SCHITTLY.

**ABSENT :**

M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-5-2 du 21 décembre 2017, relative à la Politique de l'Action Territorialisée,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2013-9-5-9 du 4 octobre 2013 relative à l'approbation de vade-mecum dans le cadre de la deuxième génération de Contrats de Territoire de Vie,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2015-10-5-2 du 13 novembre 2015 relative aux Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 - Soutien aux projets structurants - Troisième programmation 2015.

- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2016-7-5-1 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 relative aux Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 - Soutien aux projets de développement local programme 2016.
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Réserve une suite favorable aux demandes de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et proroge la durée de validité des aides jusqu'au 15 novembre 2018, conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le versement des subventions afférentes en une seule fois à la fin des opérations sur présentation des justificatifs.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité